



Genoud (Brailard) François

Appel à l'aide d'enseignants du Cycle d'Orientation de la Veveysse

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 24.03.21

DICS

Dépôt

Au mois de décembre 2020, une enseignante demandait de l'aide, sous forme d'une lettre anonyme, au chef de service de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Par la suite, les autorités politiques du district de la Veveysse étaient également interpellées.

Des enseignants contactaient les différents services d'aide de l'Etat (Médiation scolaire et le service du soutien individualisé des enseignant-e-s) afin d'exprimer leur souci par rapport à la gestion de leur CO et par l'attitude de leur directeur.

Quelques mots tirés de ce courrier semblent indiquer une ambiance lourde « ... *malaise... crainte et suspicion* ... » depuis son arrivée, en automne 2019.

Soucieux de l'image et du bon fonctionnement au cycle d'orientation de la Veveysse et du bien-être des enseignants et des élèves, je désire connaître les mesures mises en place afin de retrouver le calme et la sérénité de cette institution. Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La DICS a-t-elle mis en place des mesures afin d'identifier le souci des enseignants concernés ? Si oui, quelles sont-elles ?
2. Madame l'Inspectrice, supérieure hiérarchique de Monsieur le directeur, est-elle intervenue ?
3. Le directeur a-t-il été entendu ?
4. Tous les enseignants du CO sont-ils ou seront-ils entendus ? Si oui, par qui ? Et peuvent-ils ou pourront-ils répondre sous le couvert de l'anonymat afin d'éviter les représailles qu'ils craignent ?
5. Combien d'enseignants ont déjà démissionné ou cherchent à quitter le CO de la Veveysse ?
6. Des enseignants ont-ils déjà été sanctionnés par la direction ?
7. Les enseignants n'ont pas peur des licenciements ; ils craignent surtout les représailles. C'est le directeur qui attribue les classes, les horaires, les branches à enseigner. Comment peuvent-ils se défendre en cas d'abus de pouvoir ?
8. La collaboration est-elle sereine et efficace entre la direction et :
 - a. L'administration et le secrétariat ?
 - b. Le Service de l'orientation scolaire et professionnelle ?
 - c. Les services auxiliaires scolaires ?
 - d. Le travailleur social (TSS) ?
 - e. Le Conseil des parents ?
9. Les élèves du CO subissent-ils les retombées de cette ambiance ?